



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité Directeur		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE RÉDACTION ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input checked="" type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : Contre-résolution à A2a			
TITRE	Présentation annuelle de la planification financière	N°	A2b <i>(à remplir par le Comité directeur)</i>
DÉVELOPPEMENT	<p>Le secrétariat central de la JS Suisse présente chaque année, lors de l'assemblée annuelle, la planification financière pluriannuelle en annexe des comptes et du budget. La planification financière n'est pas amendable.</p> <p>Le budget intermédiaire 2024 est mis à disposition de l'AA extraordinaire le 18 mai.</p>		
JUSTIFICATION <i>(si applicable)</i>	<p>Le Comité directeur comprend les préoccupations des dépositaires quant à la santé financière de la JS et la démocratie des processus financiers. Il entend donc présenter annuellement la planification financière, pour permettre au parti de mieux comprendre dans quel cadre à moyen-long terme s'inscrivent les comptes et budgets.</p> <p>Le problème actuel de la JS n'est pas un manque d'anticipation dans ses budgets, mais des rentrées d'argents insuffisantes. En effet, le fundraising est devenu de plus en plus difficile avec l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché.</p> <p>Le secrétariat central a d'ores et déjà pris des mesures et continue d'en prendre pour redresser la santé financière du parti. Nous travaillons activement à faire remonter nos recettes de fundraising, notamment à travers la création en juin 2023 d'un poste dédié à la levée de fonds. Nous avons introduit un processus de financial controlling, avec la révision du budget par deux personnes connaissant bien les finances de la JS. Les comptes intermédiaire sont</p>		



examinés chaque mois par le secrétariat, qui discute des mesures à prendre pour la suite de l'année.

Le secrétariat central a également mis en place une planification financière sur quatre ans, visant à contrôler les variations du capital propre du parti et à planifier au mieux les provisions pour les campagnes.

L'adoption du budget en novembre représenterait des challenges supplémentaires pour le secrétariat. Le budget s'appuie sur la planification politique de l'année à venir. Actuellement, celle-ci se fait lors de la retraite du Comité directeur de novembre. Pour pouvoir présenter un budget en novembre, le CD devrait fixer de manière assez strictes les lignes directrices de l'année à venir dès la retraite de juillet, dont il a besoin pour planifier le semestre à venir.

L'instabilité des recettes de la JS fait que le budget est tributaire du résultat de l'année précédentes. Les structures plus grandes et dont les recettes sont plus stables, comme le PS ou les collectivités publiques, peuvent faire leur budget en s'alignant sur deux années auparavant, et comptent avec peu de surprise, ou ont une réserve capable d'éponger de mauvaises surprises. Ce n'est pas le cas pour la JS, qui subit de grandes variations dans ses recettes et dont les réserves en liquidité sont très basses.

L'adoption à l'aveugle d'un budget en novembre obligerait potentiellement à de grands remaniements budgétaires au début de l'année, engendrant une charge supplémentaire sur le secrétariat, qui fonctionne déjà à sa limite.

Nous sommes aussi tributaires de changements d'agenda à court terme, qui ont un impact important sur le budget. Par exemple, si le budget 2024 avait été élaboré au début de l'automne (pour pouvoir être présenté à l'AD de novembre), il n'aurait pas pu anticipé le report du dépôt de l'initiative pour l'avenir, et donc les coûts supplémentaires pesant sur le budget 2024.

Aspect démocratique

Le CD est en accord avec les dépositaires sur l'importance de la démocratie dans les décisions financières. Cependant cette démocratie concerne le niveau de l'orientation politique et stratégique du parti, soit les postes où sont placés les priorités dans les dépenses. En élisant le Comité directeur, la base lui fait une délégation de compétences, notamment en ce qui concerne la garantie de l'équilibre financier du parti. Le but de la délégation de compétence est de faciliter le travail sur des processus plus logistiques que politique, pour permettre à la base de se consacrer aux grandes lignes de la ligne politique du parti. Un processus trop bureaucratique à ce niveau vide la délégation de compétence de son efficacité.

Résumé

L'adoption du budget en novembre générerait une charge de travail supplémentaire pour le secrétariat, et ne permet pas d'améliorer la

